

A. Partie à renvoyer

REMBOURSEMENT DE MES TITRES-SERVICES PAPIER



Renvoyez ce document par courrier avec les grands volets droits des titres-services à:

Sodexo titres-services
Remboursement BP 64
1160 Bruxelles



J'ai lu et j'accepte les conditions décrites dans la partie B de ce formulaire ⁽¹⁾

Nom: Prénom: Signature:

⁽¹⁾ Les notes rédigées en-dehors de ces champs ne seront pas prises en compte, veuillez contacter Sodexo pour préciser toute autre information.



B. Partie à conserver

REMBOURSEMENT DES MES TITRES-SERVICES PAPIER

1 JE DÉCOUPE

► Découpez les grands talons droits des titres-services et la partie A (partie supérieure) de ce document complétée et signée.



► Conservez les petits talons gauches des titres-services et la partie B (partie inférieure) de ce document.

2 J'ENVOIE

Envoyez les grands talons droits des titres-services et la partie A (partie supérieure) de ce document à :

Sodexo titres-services
Remboursement BP 64
1160 Bruxelles



3 JE REÇOIS LE REMBOURSEMENT

Le remboursement sera effectué sur le dernier compte bancaire connu par Sodexo.

Si vous souhaitez que le remboursement soit effectué sur un autre compte, ou si vous avez commandé vos titres-services par la poste, veuillez compléter le formulaire «Modification des coordonnées» disponible sur notre site internet ou votre Espace Sécurisé.



DANS LE CAS OÙ LE REMBOURSEMENT NE VOUS PARVIENDRAIT PAS DANS LES 2 SEMAINES APRÈS CET ENVOI, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC SODEXO

- Les titres-services d'aide à la maternité ne sont pas remboursables, mais échangeables.
- **Le remboursement de vos titres-services aura lieu uniquement si la date de validité des titres n'est pas dépassée au moment de leur arrivée chez Sodexo :**
 - Ne pas confondre avec la date à laquelle l'entreprise agréée doit introduire le titre-service.
 - Si vos titres-services ont été achetés durant l'année en cours : Sodexo remboursera les titres-services diminués de 0,25 € par commande pour les frais administratifs.
 - Si vos titres-services ont été achetés durant l'année précédente : Sodexo remboursera les titres-services à raison de 70 % de leur valeur d'achat, diminués de 0,25 € par commande pour les frais administratifs.
- **En cas de décès de l'utilisateur**, la famille peut demander le remboursement des titres en joignant un acte de décès à ce formulaire. Le remboursement sera effectué sur le compte bancaire de la dernière commande, à moins d'un document officiel d'un notaire ou d'un avocat mentionnant un autre numéro de compte.

VOUS VOULEZ CONTACTER SODEXO ?

Site Internet : www.titres-services-onem.be - Espace Sécurisé titres-services : www.titres-services.sodexo.be

Adresse email : titres-services.svc.be@sodexo.com - Tel : 02/547.54.95 - Fax : 02/547.54.96